

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères et du
développement international

Arrêté du 10 décembre 2015 modifiant l'arrêté modifié du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ministres plénipotentiaires

NOR : MAEA1528136A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 modifié instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ministres plénipotentiaires ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ministres plénipotentiaires ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ministres plénipotentiaires ;

Vu le décès de M. Denis PIETTON, ministre plénipotentiaire hors classe,

Arrête

Article 1er

L'article 1^{er} de l'arrêté modifié du 15 décembre 2014 est ainsi modifié pour ce qui concerne le grade de ministre plénipotentiaire hors classe :

Ministres plénipotentiaires hors classe

Titulaires :

- Mme Pascale ANDREANI (ADIENA)
- M. Jean-François DESMAZIÈRES (CFDT-MAE)

Suppléants :

- M. Philippe ETIENNE (ADIENA)
- M. Jean-Maurice RIPERT (CFDT-MAE)

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 10 décembre 2015

Pour le ministre des affaires étrangères et
du développement international
et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
C. MANUEL